

Paris ouvre une baignade publique dans le bassin de la Villette dès l'été 2017

La Ville de Paris votera lors du prochain Conseil de Paris, une délibération présentée par Célia Blauel et Jean François Martins, adjoints à la maire de Paris autorisant l'aménagement d'une baignade publique dans le bassin de la Villette (19^e) dès l'été 2017, conformément aux engagements du Plan « Nager à Paris » et à la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique.

Le Plan « Nager à Paris », présenté au Conseil de Paris de juin 2015 par Jean-François Martins, adjoint à la Maire, a pour objectif d'améliorer la pratique de la natation dans la capitale. Il doit permettre, d'ici à 2020, de moderniser le parc existant d'équipements aquatiques, de créer de nouvelles piscines et baignades, et d'optimiser les bassins en améliorant leur fonctionnement, au plus près des usagers.

« Le rapport des citoyens à l'eau dans une ville dense comme Paris est enthousiaste et sensoriel, les équipements nautiques favorisent notamment le bien-être avec l'environnement immédiat. C'est pour cette raison que nous avons souhaité, dans le plan Nager à Paris, aménager également des baignades en plein air au bassin de la Villette ou dans le lac Daumesnil pour des usages sportifs ludiques et familiaux. Cette baignade estivale au bassin de la Villette sera un lieu gratuit, populaire et familial qui répondra à la demande croissante des Parisiens de nouveaux lieux pour nager et se baigner », précise Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et du tourisme.

Cette baignade publique gratuite en milieu naturel, ouverte à tous et surveillée, sera organisée en trois aires distinctes : une baignade ludique pour les enfants (sous le contrôle d'un adulte accompagnant) dont la profondeur maximale s'élèvera à 40 cm; un petit bain d'une profondeur maximale de 120 cm; un grand bain réservé aux nageurs confirmés d'une profondeur de 200 cm.

Des aménagements seront prévus pour faciliter la baignade (cabines de change, douches, sanitaires ...) et permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder aux aires de baignade.

« Ce projet est emblématique : ce sera la première baignade populaire ouverte à tous à Paris. Après l'organisation de plusieurs baignades ces dernières années, notamment dans le bassin de Villette, où les Parisiens étaient au rendez-vous, nous atteignons aujourd'hui un de nos objectifs forts. Il y a une véritable volonté des Parisiens de se réapproprier les espaces aquatiques en ville et grâce au travail réalisé pour améliorer la qualité de l'eau,

nous passons de la fiction à la réalité et permettons ainsi à tous de pouvoir se baigner dès les beaux jours », souligne Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargé de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du "plan climat énergie territorial".

En 2017, l'ouverture au public est prévue mi-juillet. A partir de 2018, l'ouverture à la baignade, limitée à la saison estivale, de mi-juin à mi-septembre, sera autorisée dans le cadre d'une plage horaire de 10 heures. La fréquentation saisonnière est estimée à 75000 baigneurs, dont 500 personnes à un instant donné et 1000 baigneurs par jour.

Contact presse: Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.46.52